

Co//ectif

LIGNES DIRECTRICES

2025

Positionnement Co//ectif est un programme promouvant l'émergence de formats coopératifs innovants aptes à démontrer la vocation transformatrice des sciences à rendre le développement durable et juste.

Plaidant pour une conception de la connaissance comme bien commun et défendant la valeur éminemment sociale des avancées produites par l'innovation, Co//ectif se caractérise avant tout par l'attention portée à l'intersectorialité, à l'émergence et à l'expérimentation participative. Dans ce but, les contributions au programme résident dans des coopérations entre créateurs de connaissances, acteurs académiques, industriels, publics, privés ou encore de la société civile.

L'engagement du programme est d'illustrer à l'échelle de la francophonie scientifique de telles innovations coopératives socialement responsables et éthiquement réfléchies, pour susciter des inspirations et pour partager des solutions averties aux transformations sociétales, environnementales et numériques contemporaines.

Contexte Si la coopération est reconnue comme un déterminant essentiel de l'innovation scientifique, technologique, institutionnelle et sociétale, de multiples opportunités, crises et défis nouveaux en transformant les modalités, les objectifs, l'échelle ou l'impact. Les changements radicaux engendrés par l'intelligence artificielle dans le traitement probabiliste des données ou dans la génération prédictive de nouveaux contenus de connaissance, la résurgence actuelle de conceptions exclusivement transactionnelles des échanges à l'échelle mondiale, la contestation de la science, la déstructuration ou la dévaluation d'agences de coopération constituent ensemble un de ces événements critiques en appelle à des réponses créatives.

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) fait de la coopération solidaire une priorité dans sa [stratégie](#) visant le développement inclusif par le savoir. Grâce aux contributions de ses membres, l'Agence mène une action coordonnée pour construire et partager des options capables de relever des défis académiques et sociétaux.

Objectifs Co//ectif vise à impulser des coopérations innovantes aptes à créer des connaissances originales et notamment des usages novateurs de ces connaissances afin de porter des transformations positives. Le soutien apporté par l'AUF dans Co//ectif est censé permettre aux parties prenantes de modéliser et de tester les résultats de leurs expérimentations afin de préparer des répliques futures et des développements à l'échelle.

Laissant aux parties intéressées la pleine liberté de définir des intérêts thématiques et des priorités coopératives, Co//ectif en appelle à des propositions qui, grâce à ces partenariats diversifiés, font avancer :

- la valorisation de contenus scientifiques déjà rendus disponibles dans d'autres projets réalisés par des membres des consortiums ;
- la création de connaissances autour d'objets réflexifs émergents à forte valeur scientifique et sociétale ;
- la mise à l'épreuve de méthodologies expérimentales pour dépasser des obstacles théoriques, pédagogiques ou organisationnels ;
- la mise au point de capacités institutionnelles collaboratives dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- la conception de parcours d'excellence ouvrant à des compétences d'avenir, pertinentes au regard des transitions sociétale, environnementales et numérique.

Pour sa part, et tout en préservant l'orientation résolument ascendante du programme, l'AUF propose également 2 intérêts thématiques de l'actuelle édition de l'appel à propositions :

- **science et innovation sociale ;**
- **diplomatie scientifique.**

Les consortiums intéressés par ces focus thématiques sont invités à construire leurs propositions autour de sujets précisément définis et déclinant des défis transnationaux partagés par des sociétés des 120 pays où universités, centres de recherche, écoles d'ingénieurs, grandes écoles adhèrent à la francophonie scientifique. Sont notamment attendues des propositions de valorisation d'arguments et de résultats déjà obtenus et validés scientifiquement. La sélection dans Co//ectif sera l'occasion de coconstruire des usages nouveaux avec des acteurs publics, organisations multilatérales, entreprises, fondations publiques ou privées.

Le deuxième focus est proposé en lien avec l'action menée par l'Agence pour développer la diplomatie scientifique dans la francophonie, en lien avec les résultats de [l'appel à manifestation d'intérêt](#) organisé en 2023 par la Direction Europe Occidentale, et également en lien avec le rapport publié par la Commission européenne sur un [Cadre européen pour la diplomatie scientifique](#).

Public cible

L'appel à propositions Co//ectif s'adresse à tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés par la coopération scientifique et institutionnelle dans la francophonie : chercheurs, enseignants, ingénieurs de recherche, responsables et chargés de mission valorisation, diplomatie scientifique, partenariats, innovation, relations internationales. L'implication de jeunes scientifiques dans les activités des projets est fortement encouragée.

En plus des communautés scientifiques et académiques, les parties prenantes aux consortiums peuvent être des organisations transnationales, multilatérales, gouvernementales, citoyennes ou professionnelles.

Éligibilité

Sont éligibles les propositions portées par des consortiums intersectoriels, transnationaux et pluridisciplinaires coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre de l'AUF en [Europe Occidentale](#). Les consortiums éligibles incluent au minimum deux autres [établissements membres de l'AUF](#) et une organisation autre qu'académique. L'implication effective d'une organisation d'un autre secteur que le monde académique représente un critère d'admissibilité. Les consortiums réunissent des membres d'au moins trois pays, les consortiums bilatéraux n'étant pas prioritaires dans Co//ectif. L'implication d'établissements membres de l'AUF relevant d'autres [régions de la francophonie scientifique](#), en particulier du Sud, constitue un atout décisif dans la sélection.

Dispositif

Les projets Co//ectif se déploient en deux phases :

1. L'étape de planification et de préparation : consacrée à la vérification des hypothèses initiales, à la consolidation du plan de travail et du budget, à la stabilisation du consortium et à la définition précise des rôles, des responsabilités et des contributions effectives des institutions participantes. À l'issue de cette phase d'une durée maximale de 4 mois, le collectif transmet pour validation à l'AUF le plan de travail consolidé pour la phase de mise en œuvre du projet, accompagné de la planification budgétaire prévisionnelle correspondante. La planification fait explicitement état des cofinancements mobilisés par le consortium. Le plan consolidé décrit en détail les activités planifiées, les livrables et le résultat, les retombées pour les parties prenantes identifiées, et confirme l'innovation ambitionnée. Dans la consolidation du plan de travail, il est attendu que les consortiums prennent en considération les recommandations du panel d'évaluation.
2. En fonction des avancées et des perspectives constatées dans le plan consolidé, compte tenu également des compétences et capacités mobilisées par les consortiums, les projets confirmés entrent dans la phase de mise en œuvre.

Contributions de l'AUF Considérant la nature associative de l'AUF, l'Agence contribue aux projets Co//ectif à titre de partenaire. Cette qualité est réputée valoir a fortiori pour les projets « science et innovation sociétale » et, respectivement, « diplomatie scientifique ».

Au vu des intentions et des modalités spécifiques de Co//ectif, l'AUF apporte les contributions suivantes :

- financement des coûts de la coopération telle que définie par le programme ;
- identification de partenaires dans son réseau ;
- conseil en développement des projets, notamment pour les projets focus ;
- valorisation des projets auprès des publics scientifiques et institutionnels pertinents ;
- contribution à la réplication des résultats.

Financement Les crédits apportés par l'AUF dans le programme Co//ectif sont à comprendre au sens d'un cofinancement servant spécifiquement à prendre en charge les coûts de la coopération intersectorielle, transnationale et pluridisciplinaire. La vocation première de ce cofinancement est de lever les obstacles récurrents à la production, grâce à des partenariats nouveaux, de résultats et de retombées scientifiques et sociétales à fort potentiel novateur et structurant.

Le cofinancement proposé par l'AUF sert en même temps à motiver et à faciliter l'association d'autres instruments ayant des objectifs convergents. Sont à considérer en ce sens notamment les fonds d'amorçage, ainsi que les programmes de soutien à la mobilité, ressources communément rendus disponibles par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche eux-mêmes ainsi que par d'autres organisations nationales ou régionales ayant une mission en lien avec la coopération internationale.

Les coûts engendrés par les activités de planification et de préparation peuvent être entièrement pris en charge par la subvention de l'AUF à concurrence de 5.000 €. L'AUF contribue au financement des coûts de l'étape de mise en œuvre à part égale avec les consortiums. La contribution financière est de maximum :

- 25.000 €
- 35.000 €, dans les projets focus.

Dans ces limites, le montant, l'objet, la période et les modalités du soutien accordé dans Co//ectif sont déterminés par l'AUF en fonction des résultats des évaluations décrites ci-après. La confirmation des crédits servant au financement des coûts spécifiques à la phase de mise en œuvre est conditionnée par la validation du plan de travail consolidé.

La conception et la mise à l'épreuve de nouvelles modalités d'organiser les activités collaboratives font partie des intentions programmatiques de Co//ectif. Toutefois, et à titre d'illustration, les activités susceptibles d'être financées se réfèrent aux :

- missions de courte durée ;
- mobilités intersectorielles entre les membres des consortiums ;
- événements partenariaux réunissant les parties concernées par les résultats ;
- campagnes de dissémination des résultats ;
- élaboration de nouveaux contenus de formation ou transformation de cursus existants ;
- production et diffusion de livrables tels que rapports, documents de positionnement, articles, vidéos, podcasts, site Internet.

Les activités peuvent être organisées avec ou sans mobilité, et la mobilité elle-même peut être virtuelle, physique ou hybride.

L'éligibilité des dépenses est conditionnée par le respect des règles du programme telles qu'indiquées dans la partie informative de la planification budgétaire.

Les coûts indirects, les frais d'investissement et les coûts salariaux des personnels permanents constituent des dépenses inéligibles aux fonds Co//ectif.

Les coûts directs et indirects engendrés par les activités du projet qui ne sont pas éligibles à la subvention de l'AUF sont réputés représenter des contributions des établissements coordonnateur et partenaires et sont à indiquer explicitement à titre de cofinancements dans le budget.

Réponse

La réponse à cet appel à propositions se réalise sur la [Plateforme Appels à propositions de l'AUF](#). Les parties intéressées sont invitées à créer un compte d'utilisateur et à soumettre un dossier rédigé en français et composé des éléments suivants :

1. Formulaire de présentation de la proposition – à remplir en ligne.
2. Plan de travail incluant la planification budgétaire – fichier à télécharger sur la plateforme, à remplir et à joindre au dossier.
3. Curriculum vitae du porteur – à joindre.
4. Lettre d'engagement signée par le représentant légal de l'établissement coordonnateur.

Au moment de la réponse, la lettre d'engagement de l'établissement coordonnateur est suffisante. Les lettres d'engagement signées par les partenaires contribuant aux consortiums peuvent également être jointes si déjà disponibles. Sinon, et en cas de sélection, elles sont à transmettre à l'AUF en annexe au plan consolidé.

Le dossier Co//ectif vise à recueillir l'information essentielle permettant une évaluation et une décision motivée. L'annexe aux Lignes directrices reprend les rubriques du formulaire de présentation et propose des orientations pour énoncer les réponses aux rubriques concernées.

Un dossier incomplet à la date de clôture de l'appel à propositions est considéré comme irrecevable.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances de l'AUF aux seules fins de la gestion de l'appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à europa-occidentale@auf.org.

Évaluation

La recevabilité des propositions est vérifiée par les personnels de l'AUF et réside dans la conformité aux termes administratifs du présent appel. Les dossiers éligibles sont évalués par un panel réunissant des membres des Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques de l'AUF concernées par les propositions analysées du fait de la composition des consortiums.

A l'issue de cette étape de l'évaluation, un classement des propositions est établi sur la base des points attribués par le panel. Un dossier peut obtenir un maximum de 100 points et doit obtenir minimum 60 points pour être présélectionné. Le cas échéant, le critère décisif est celui de la dimension innovante de la coopération proposée.

Pour estimer la qualité du projet, la qualité du consortium et la qualité des résultats, les critères analysés par le panel d'évaluation résident notamment dans :

- la valeur ajoutée de la coopération appréciée en fonction de l'intersectorialité et de l'interdisciplinarité ;
- l'originalité de la thématique, de l'approche et du format collaboratif ;

- la clarté et la pertinence des objectifs visés ;
- la qualité des résultats appréciée en fonction de leur capacité transformative et de leur répliquabilité ;
- l'effectivité de l'implication de jeunes scientifiques dans la réalisation du projet ;
- l'effectivité de la contribution des acteurs non-académiques dans la réalisation du projet.

Effectuée par l'AUF-EO, l'évaluation du plan consolidé prend en considération la mise en œuvre du projet appréciée en fonction de :

- l'effectivité et la faisabilité des activités planifiées dans l'atteinte des résultats envisagés ;
- la proportionnalité des résultats aux ressources organisationnelles et financières mobilisées ;
- la capacité institutionnelle, opérationnelle et financière des consortiums.

La capacité des consortiums à intégrer aux propositions des mesures traduisant les exigences d'intégrité, inclusivité, et de responsabilité est déterminante dans toutes les phases de l'évaluation des propositions et, par la suite, des projets.

Sélection

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions les mieux classées sont invités à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement. Cette séance permet de partager les résultats de l'évaluation, notamment les recommandations adressées par le panel d'évaluation à l'AUF ainsi qu'aux porteurs des propositions. Elle a également pour objectif d'approfondir la compréhension commune des dossiers et simultanément des objectifs et des modalités du programme Co//ectif.

Les porteurs des propositions non retenues reçoivent une notification écrite résumant les principaux résultats de l'évaluation ayant mené à la décision de non-sélection lors de cette édition de l'appel.

Convention

La sélection dans Co//ectif donne lieu à la signature d'une convention de soutien à projet entre l'AUF et l'établissement coordonnateur. Les conventions Co//ectif décrivent en détails les modalités de la coopération, les résultats, les conditions et les règles d'application pour le versement des crédits, l'organisation et la constitution des rapports d'exécution technique et financière, la suspension, la cessation ou la réduction des subventions en cas de mise en œuvre insuffisante. La convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien financier et institutionnel ainsi que l'engagement de l'établissement cocontractant à coordonner le consortium en veillant à la mise en œuvre du plan de travail, à gérer la subvention attribuée, à faire état des activités scientifiques et institutionnelles réalisées, et à justifier en bonne et due forme les dépenses financées par l'AUF.

Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation. L'éventuelle régularisation de la cotisation peut intervenir entre la notification de sélection et la confirmation contractuelle.

Mise en œuvre

Afin de coordonner efficacement les contributions des consortiums et de l'AUF à la réalisation des résultats contractualisés, les responsables des projets informent régulièrement l'AUF de l'état d'avancement du plan de travail. Les modalités de cette communication sont définies d'un commun accord dans un souci de souplesse.

Les états d'avancement intermédiaires sont complétés par un rapport final d'exécution technique et financière. Impérativement constitué et certifié par les services compétents de l'établissement bénéficiaire, le rapport financier fait état du coût total réalisé du projet et comprend un tableau récapitulatif de toutes les dépenses prises en charge par l'AUF.

Dates	Ouverture de l'AAP : 25 février Session d'information : 5 mars Clôture de l'AAP : 25 mai Sessions de présentation : 16 – 30 juin Annonce des résultats de la sélection : 10 juillet Contractualisation : 11 juillet – 30 septembre Début des projets : octobre
Contact	Agence Universitaire de la Francophonie appels-projets-eo@auf.org

Annexe I. Recommandations pour la présentation de la proposition

RÉSUMÉ

[Récapitulez de manière très synthétique l'intérêt de l'idée principale, la motivation de s'en saisir sous forme de projet, le principal résultat visé et les retombées crédibles auxquels la réalisation du projet proposé donnerait lieu. Rappelez l'ambition innovante de la coopération envisagée ainsi que la pertinence escomptée des résultats pour les principales parties prenantes identifiées.]

[max. 1500 caractères]

MOTIVATION

[Exposez la question directrice, les opportunités, les contraintes ou les besoins caractérisant l'état actuel du domaine concerné de manière à expliquer la portée et les raisons motivant la conception et la proposition du projet dans Co//ectif.]

[max. 3000 caractères]

INNOVATION

[Expliquez de quelles manières la réalisation du projet représentera une innovation de la coopération dans ses visées et ses modalités, compte tenu des objectifs programmatiques de Co//ectif.

Indiquez le caractère novateur du consortium et de l'association des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que des organisations autres qu'académiques constituant le consortium.]

[max. 3000 caractères]

OBJECTIFS

[Décrivez les changements réalistes et mesurables que la réalisation du projet proposé est susceptible d'engendrer en matière de connaissances, de compétences, de capacités ou de partenariats.]

[max. 900 caractères]

RÉSULTAT PRINCIPAL

[Décrivez en détail le résultat principal en précisant de quelle façon il pourra être transformateur et bénéfique aux partenaires ainsi qu'aux parties prenantes au projet.

Les projets Co//ectif se prêtent à une approche agile. Il est donc recommandé d'éviter la multiplication des résultats, et de se concentrer plutôt sur la description des retombées d'un résultat majeur.

Exposez l'intérêt et les possibilités de répliquer, de transférer ou d'adapter les résultats à d'autres contextes dans la francophonie. Les activités de dissémination et réplification doivent faire partie du cycle de vie du projet dans Co//ectif.]

[max. 2500 caractères]

RETOMBÉES

[Décrivez l'impact que la réalisation du résultat visé pourra engendrer. Détaillez les effets transformateurs attendus, argumentez leur crédibilité et présenter les défis à relever pour y parvenir.]

[max. 3000 caractères]

RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

[Identifiez les risques qui peuvent affecter la réalisation des ambitions proposées ainsi que les mesures envisagées pour les contrecarrer. Indiquez tout aspect de nature éthique ou normative que la réalisation du projet pourrait impliquer.]

[max. 1000 caractères]

CONSORTIUM

[Précisez les rôles et les contributions effectives au projet de chacun des membres du consortium. Décrivez les mesures envisagées pour coordonner efficacement les contributions, compte tenu des défis de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité des consortiums Co//ectif.]

ÉQUIPE DU PROJET

[Présentez le porteur de la proposition, en décrivant les compétences scientifiques pertinentes pour la thématique retenue ainsi que l'expérience dans la coordination de projets collaboratifs.

Présentez l'ensemble des membres de l'équipe en indiquant le domaine d'expertise et en précisant la contribution directe à la réalisation des activités et à l'atteinte de l'objectif.]

PLAN DE TRAVAIL

[Les livrables, les jalons et les activités décomposées en tâches sont à décrire en détail dans le classeur disponible pour téléchargement et à joindre dûment rempli au dossier en ligne.

Le plan de travail consolidé constitue le principal jalon de la phase de planification et de préparation. Il est toutefois attendu, dès la phase de proposition, que l'équipe du projet et les principales activités envisagées soient estimées pour toute la période du projet.]

BUDGET

[Identifiez le coût global du projet et motivez les coûts directement engendrés par la réalisation des activités planifiées. Indiquez le financement prévisionnel de ces coûts par les différents contributeurs aux projets : subvention AUF, ressources propres, valorisations, cofinancements apportés par des tiers, contributions en nature.

L'éligibilité des dépenses, les barèmes d'application pour l'AUF et les catégories budgétaires sont détaillés dans le document de présentation du plan de travail et de la prévision budgétaire.

Dans la constitution du budget prévisionnel, les coûts des allocations, bourses, indemnités de stage, etc., sont à indiquer en tenant compte des niveaux pratiqués dans les établissements membres de l'AUF concernés.

La période d'éligibilité des dépenses au financement apporté par l'AUF court à compter de la date de signature de la convention.

Les frais de mission cumulés ne doivent pas dépasser 30% de la subvention demandée à l'AUF.

Au-delà des critères formels d'éligibilité des dépenses, l'opportunité de leur financement par la subvention de l'AUF est établie compte tenu de la qualité des jalons et des livrables.]

RÉFÉRENCES

[Indiquez les sources pertinentes pour la description de l'état actuel du domaine concerné ainsi que pour l'innovation proposée.]

ANNEXE

[Vous pouvez adresser au panel d'évaluation tout autre document susceptible d'approfondir la compréhension de la proposition présentée.]